

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. AYACHE

Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : Mme OUTHIER - M. HOUPERT - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Politique municipale d'action sociale – Évolution du dispositif d'accompagnement des publics marginaux à la rue

Madame Tenenbaum, au nom de la commission solidarité, citoyenneté et démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon, comme la plupart des grandes villes, est concernée de façon récurrente par la présence de marginaux en centre ville.

Pour lutter de façon active mais constructive et humaine contre ce phénomène, à l'origine constaté principalement durant la période estivale, un dispositif spécifique avait été mis en place par la municipalité en 2008. Le dispositif ACOR ÉTÉ (Accompagnement et Orientation) avait vocation à intervenir en prolongement du dispositif ACOR Centre Ville, cofinancé avec l'État et intervenant tout au long de l'année, et en lien avec l'accueil de jour, rue des Corroyeurs.

Face à une population essentiellement composée de personnes sans domicile fixe dijonnaises ou passagères, la SDAT avait ainsi été sollicitée pour renforcer de juin à septembre la présence d'éducateurs de rue auprès de ce public (les maraudes) afin d'établir un contact et d'organiser une orientation et un accompagnement vers un site distant dédié. Celui-ci, installé Quai Gauthey puis sur le site du gymnase Kennedy, avait vocation à offrir des services d'hygiène et de restauration à ces personnes, des activités et un commencement d'accompagnement social. L'articulation avec la police municipale permettait de gérer sans trop de difficultés les situations individuelles plus problématiques en matière de tranquillité publique.

Les résultats ont été positifs jusqu'en 2013, malgré une difficulté ponctuelle en 2012 liée à la forte présence de demandeurs d'asile sur le territoire qui est venue compliquer l'intervention des équipes.

Depuis 2014, on constate une évolution très nette du public présent en centre ville. Se côtoient désormais, au demeurant de façon quasi continue, quatre publics très différents :

- Le public « traditionnel » des personnes sans domicile fixe, dijonnaises ou de passage (seulement un tiers de l'effectif aujourd'hui) ;
- des personnes prises en charge par des structures d'hébergement ou logées mais qui reviennent à la rue ;
- des marginaux, plus ou moins volontaires, plutôt jeunes, en errance, rétifs à l'accompagnement et souvent consommateurs de stupéfiants ;
- des jeunes non marginalisés mais qui viennent au contact du public à la rue.

Ces publics représentent en moyenne 20 à 30 personnes qui occupent principalement la rue de la Liberté, le passage Dauphine, la place François Rude et la place de la Banque, accompagnées d'un nombre croissant de chiens et ayant, pour certaines, des comportements tout à fait inappropriés.

De fait, l'approche du phénomène ne peut plus être la même, compte tenu, notamment, de la place croissante des problématiques de tranquillité et de sécurité publique.

La large et constante concertation qui s'est engagée depuis 2014 pour comprendre et agir sur ce phénomène a mis en évidence plusieurs aspects à prendre en compte de façon croisée et cohérente pour espérer mener une intervention efficace :

- sur le registre de l'accompagnement social, il apparaît nécessaire de différencier les approches, de renforcer la présence éducative en dehors de la seule période estivale, de réorienter les modes d'accompagnement et de ne pas contribuer involontairement à l'installation des publics par la mise en œuvre de nos réponses ;
- sur le registre de la tranquillité et de la sécurité publique, les interventions croisées entre police municipale et police nationale ont vocation à être renforcées afin de faire respecter strictement les règles d'occupation de l'espace public ;
- sur le registre de l'animation du cœur de ville, l'enjeu est de reconquérir, autant que faire se peut, un espace public aujourd'hui plus favorable à l'installation des marginaux du fait, notamment, de la piétonisation conjuguée à la vacance de quelques commerces.

Dans cette perspective, il est proposé de remettre entièrement à plat le dispositif et de réorienter les moyens alloués par la Ville (93 000 €) pour répondre à quatre objectifs :

- fusionner les dispositifs ACOR ÉTÉ, ACOR Centre Ville et l'accueil de jour en un dispositif unique de veille sociale ;
- renforcer à l'année l'équipe de maraude (de 1,5 à 2,5 ETP) ;
- améliorer la coordination des suivis individuels (1 poste de coordinateur) ;
- développer une approche éducative tournée vers la proposition d'activités rémunératrices à la journée.

Ces quatre axes conjugués doivent donner une nouvelle dynamique à l'action menée sur le registre social, en complément des autres registres cités plus haut. Il s'agit de développer une approche plus ciblée, plus volontariste et plus pragmatique s'adaptant à chaque situation et qui joue pleinement la carte de l'insertion.

S'agissant de la mise en œuvre d'activités rémunératrices, la SDAT pourra répondre pour le public dont elle a traditionnellement la charge mais la SEDAP a pu également être sollicitée s'agissant du public polytoxicomane. Une association entre ces deux opérateurs est envisagée afin de développer des actions de type « TAPAJ » (Travail Alternatif Payé à la Journée).

Grâce à une coordination renforcée avec la police nationale et la police municipale, il s'agit ce faisant de savoir constater, le cas échéant, les limites du champ social et de distinguer les situations qui relèvent du pénal.

Cette approche globale se veut en définitive autant volontariste sur la prise en compte des difficultés réelles de ces publics que sur l'application des règles et des lois qui régissent le partage de l'espace public.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver les réorientations proposées pour l'intervention auprès des publics marginaux à la rue ;
- 2 - décider l'octroi d'une subvention de 93 000 € maximum à la SDAT pour son financement ;
- 3 - approuver le projet de convention annexé à la présente délibération, et m'autoriser à y apporter le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 4 - m'autoriser à signer cette convention définitive et tout acte à intervenir pour l'application de cette décision ;
- 5 - dire que le financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2015.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ